

Communiqué de presse
Nice, le 28 février 2018

CITYSCOOT EN TEST À NICE !

**Cityscoot démarre aujourd'hui, mercredi 28 février 2018,
l'expérimentation de son service de scooters électriques partagés en libre-accès
dans les rues de Nice.**



50 Cityscoot ont été déployés dans la ville de Nice afin d'y tester le service pendant environ deux mois. Cette période d'expérimentation sera le moyen de bénéficier des retours des centaines de bêta-testeurs niçois déjà inscrits, permettant ainsi aux équipes opérationnelles locales d'optimiser la logistique du service avant son lancement officiel en mai 2018.

« Je me réjouis de ce pré-lancement. Nous sommes convaincus que cette expérimentation grandeur nature démontrera l'adaptation de notre nouvelle solution de mobilité aux usages des niçois. »

Bertrand Fleurose, Président Fondateur

« Je suis particulièrement heureux d'accueillir Cityscoot à Nice. Ce nouvel acteur participe au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture. En offrant aux citoyens et aux visiteurs un moyen de déplacement non polluant, Cityscoot participe à améliorer notre cadre de vie pour le rendre meilleur et apaisé. »

Christian Estrosi,
Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagée dans une politique des transports axée sur le développement de la mobilité non polluante, **la Métropole Nice Côte d'Azur propose déjà sur son territoire des modes de déplacements alternatifs** à la voiture thermique. La Métropole et la Ville de Nice se réjouissent de la mise en œuvre de ce test grandeur nature invitant chacun à modifier ses habitudes de déplacements en faveur de moyens plus écologiques.

500 SCOOTERS EN 2018, 30 EMPLOIS CRÉÉS

Le service **innove par l'absence des traditionnelles bornes de stationnement**, offrant aux usagers davantage de flexibilité dans leurs trajets. Agiles, les scooters électriques partagés n'émettent ni bruit ni gaz polluants et participent à l'amélioration du cadre de vie urbain.

La zone de service (aujourd'hui restreinte à ce périmètre : <http://bit.ly/2oiUqf4>), sera progressivement élargie avec l'arrivée de nouveaux scooters.

D'ici la fin de l'année Cityscoot a pour objectif de déployer 500 scooters dans la métropole niçoise, première agglomération à accueillir ce service après le lancement à Paris au cours de l'été 2016. **Une trentaine d'emplois locaux** seront ainsi créés pour opérer la recharge des batteries, assurer la maintenance des scooters et gérer le fonctionnement du service.

COMMENT TESTER LE SERVICE À NICE EN AVANT-PREMIERE ?

Les **inscriptions sont ouvertes** ! Rendez-vous sur <http://www.cityscoot.eu/nice> pour vous inscrire gratuitement.

Pour l'heure, la flotte de scooters déployés à Nice est réservée aux centaines de bêta-testeurs s'étant déjà inscrits pour tester le service. L'accès à cette flotte sera progressivement élargi aux nouveaux inscrits dans les semaines qui viennent, par ordre chronologique d'inscription.

1 700 000 TRAJETS, UNE LOCATION TOUTES LES 8 SECONDES

Le service a déjà convaincu **70 000 utilisateurs** réalisant **7 000 à 9 000 trajets quotidiens** d'une durée moyenne de 15 min pour 4 km parcourus. Ouvert **de 7h à minuit** afin d'assurer le maximum de sécurité aux usagers, contribuant à la très faible sinistralité constatée depuis le lancement.

UNE SEULE APPLICATION MOBILE POUR LOUER DANS TOUTES LES VILLES !

Pas de clef, pas de carte magnétique : une fois inscrit, l'utilisateur repère sur l'appli mobile Cityscoot un scooter disponible autour de lui, le réserve gratuitement pendant 10 minutes puis le déverrouille à l'aide du code reçu qu'il saisit sur le clavier. **Un casque est à sa disposition** sous la selle avec une charlotte neuve pour l'hygiène.

À la fin de son trajet, l'utilisateur gare le scooter où il le souhaite dans la zone Cityscoot, sur une place de stationnement autorisée. **Il ne se préoccupe jamais de recharger le scooter** : l'équipe de maintenance Cityscoot se déplace jour et nuit en fourgonnettes électriques afin de remplacer les batteries.

Aucun frais d'inscription, aucun abonnement : sur le principe du **paiement à l'usage**, la location est comptabilisée entre 0,20€ et 0,28€ par minute.

CITYSCOOT, UNE STARTUP FRANÇAISE TECHNOLOGIQUE EN FORTE CROISSANCE

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a **récemment conclu une nouvelle opération de financement de 40M€**, après avoir obtenu **15M€ au cours de l'été 2016**. Le **Groupe RATP** et **InVenture Partners** se sont associés aux actionnaires historiques de Cityscoot (parmi lesquels la Caisse des Dépôts) et au partenaire stratégique LeasePlan pour financer l'ouverture du service dans de nouvelles villes et amener la flotte à 5 000 scooters dès 2018.

Avec **plus de 120 salariés recrutés en CDI en deux ans**, Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises de la French Tech les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de **la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot**. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont **fabriqués en Europe** (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Partenaires Stratégiques

***LeasePlan**, leader mondial de la gestion de flottes automobiles & mobilité conducteurs, qui garantit le déploiement rapide et volumique des scooters dans les villes ciblées par Cityscoot, en France et à l'international.*

***Allianz**, acteur clef de l'économie collaborative, est l'assureur de Cityscoot. En cas de sinistre, c'est l'assurance tous-risques souscrite par Cityscoot auprès d'Allianz qui entre en jeu, couvrant intégralement le conducteur durant toute la durée de location du scooter.*

***La Caisse des Dépôts** est présente au capital de Cityscoot depuis octobre 2016 afin d'accompagner le déploiement de la société dans les métropoles et les territoires français et de contribuer à diminuer l'empreinte écologique du transport au cœur des villes. La Caisse des Dépôts poursuit à travers cet investissement son engagement en faveur du développement de services innovants de mobilité intelligente et durable.*

Le Groupe RATP apportera toute son expérience au service des voyageurs, avec pour vision une ville plus intelligente et durable. La complémentarité avec le Groupe RATP s'illustre déjà à travers des discussions pour la mise en place d'un partenariat industriel autour du rechargement des batteries et de la mobilité électrique.

Le Groupe Govecs offre les meilleurs scooters électriques et partagés du marché en termes de qualité, de fiabilité et de performance. Le leader européen des véhicules électriques légers, dont les usines sont basées en Pologne (Wrocław), travaille en étroite collaboration avec le département R&D de Cityscoot pour améliorer constamment l'expérience de conduite.

Cityscoot est membre de l'**AVEM**, de l'**AVERE** et du Pôle de compétitivité **MOV'EO**.

CONTACTS PRESSE

Cityscoot - presse@cityscoot.eu – 01.76.42.02.98

Carte de la Zone Cityscoot et des scooters disponibles : [cliquez ici](#)

Visuels HD : [cliquez ici](#)

Informations et inscriptions sur www.cityscoot.eu

Retrouvez toute notre actualité sur [Facebook](#) & [Twitter](#)



Métropole Nice Côte d'Azur

Corinne Artusio

Corinne.artusio@nicedazedazur.org – 04.97.13.50.06